

Séance publique du conseil communal du 22 mai 2025

Présents : M. Henri GEREKENS, bourgmestre, Mme Danielle SIMON-ARENDE et M. Jeff LISARELLI, échevins, M. Manuel BECKER, Mme Monique BODEVIN-WOLFSFELD, M. Tom FABER, Mme Monique KUFFER, M. Norbert NILLES, M. Luc PAULY et M. Romain REDING, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absents : Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillère excusée, votant par procuration.

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation de l'organisation scolaire 2025/2026 et du Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) 2025/2026 ;
 2. **HUIS CLOS :** Propositions de réaffectation de personnel enseignant pour 4 postes d'instituteur/trice du cycle 2-4 de l'enseignement fondamental de la commune de Redange/Attert ;
 3. Approbation de contrats, de compromis et de conventions ;
 4. Décision de principe de contracter un leasing financier ;
 5. Décision concernant une demande de subside extraordinaire introduite par l'Union Commerciale et Artisanale de Redange/Attert ;
- Divers.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Approbation de l'organisation scolaire 2025/2026 et du Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) 2025/2026

- Arrêt provisoire de l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

Localité Siège école	Titulaire	Année d'études	Nombre d'élèves
1^{er} cycle			

Redange	OESCH Diane	1 ^{er} cycle-précoce	19
			19
Redange	SCHROEDER Annette	1 ^{er} cycle	18
Redange	WIES Natascha	1 ^{er} cycle	19
Redange	AGOSTA Tina	1 ^{er} cycle	13
Redange	WAGENER Laura	1 ^{er} cycle	15
	Sous-total		65
	Total 1^{er} cycle		84
2^e, 3 et 4^e cycles			
		2^e cycle	
Redange	SCHMITZ Conny	1	16
Redange	ARENDT Benoît	1	16
Redange	LOPES PAIVA Johny	2	15
Redange	GIANNINI Sabrina	2	11
		3^e cycle	
Redange	ANTONY Lydie	1	17
Redange	SCHILTZ Désirée	1	16
Redange	MERGEN Luc	2	20
Redange	HEIRENS Sandra	2	17
		4^e cycle	
Redange	SCHOETTER Anne	1	19
Redange	SCHMIT Raoul	1	19
Redange	SCHRANTZ Eric	2	11
Redange	MEYER Marie	2	9
	Total 2^e, 3^e et 4^e cycles		186
	Total 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e cycles		270

- Approbation du Plan d'Encadrement Périscolaire 2025/2026, élaboré par le comité d'école

conjointement avec la chargée de direction de la Maison Relais.

HUIS CLOS : Propositions de réaffectation de personnel enseignant pour 4 postes d'instituteur/trice du cycle 2-4 de l'enseignement fondamental de la commune de Redange/Attert

Considérant le relevé des candidatures avec les priorités indiquées, le conseil communal propose à M. le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les réaffectations suivantes :

- Proposition de réaffectation de Mme Lynn GRAF pour le poste vacant d'instituteur/trice du cycle 2-4 libellé **Redange-sur-Attert C 2-4 1p 100 % A 25-26** de l'enseignement fondamental de la commune de Redange/Attert ;
- Proposition de réaffectation de Mme Charlie WALSDORF pour le poste vacant d'instituteur/trice du cycle 2-4 libellé **Redange-sur-Attert C 2-4 1p ACC 100 % A 25-26** de l'enseignement fondamental de la commune de Redange/Attert ;
- Proposition de réaffectation de M. Maurice THILL et de Mme Mara SCHLEICH pour les postes vacants d'instituteur/trice du cycle 2-4 libellé **Redange-sur-Attert C 2-4 2p SUR 100 %** de l'enseignement fondamental de la commune de Redange/Attert.

Approbation de contrats, de compromis et de conventions

- Compromis de vente du 4 juin 2024 par lequel l'Administration communale de Redange/Attert, acquiert la propriété immobilière ci-après, sise sur le territoire de la commune de Redange/Attert, inscrite au cadastre de la même commune, section D de Redange, à savoir :
 - Parcille no 104/6315, "Redange", place, partie d'une contenance de 7 ares ;
 - Parcille no 104/6309, "Grand-Rue", place, d'une contenance de 4 ares et 63 centiares ;
 - Parcille no 104/6312, "Redange", place, partie d'une contenance de 11 ares au prix de 2.104.590,00.-€.
- Convention du 21 janvier 2025 conclue entre le Ministre de la Famille et de l'Intégration, les collèges des bourgmestres et échevins des communes de Beckerich, Ell, Grosbous-Wahl, Préizerdaul, Rambrouch, Saeul, Useldange,

Vichten, Redange/Attert et l'organisme gestionnaire Doheem versuergt asbl concernant le Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées « Club Atertdall » pour une durée d'un an avec effet au 1 janvier 2025.

- Convention relative au projet d'aménagement particulier "In den ESPEN" à Redange présentée par le Bureau d' Ingénieurs-conseils "BEST" de Senningerberg, pour le compte de NILAF S.à.r.l., la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde, et YOU BUILD S.A., concernant des fonds sis commune de Redange, section D de Redange, au lieu-dit « In den Espen » inscrits sous les numéros 303, 308/3418, 313/6083, 316/3422, 321/3959, 327/5356, 328/2366, 328/2367, 333/3960, 335/1140/, 336/2807, 375, 377/4057, 377/4058, 377/6085, 378, 379/4059, 775/3946, 775/6087, 776/1598, 777/1599, 779/1600, 780 et 782/6207 du cadastre et
projet d'exécution (partie graphique et partie écrite) afférent présenté par le Bureau d' Ingénieurs-conseils "BEST".

Décision de principe de contracter un leasing financier

Décision de principe de contracter un leasing financier de 203. 500,00.-€ euros TTC sur une période totale de 60 mois auprès d'une des trois banques implantées sur le territoire de la commune de Redange/Attert.

Décision concernant une demande de subside extraordinaire introduite par l'Union Commerciale et Artisanale de Redange/Attert

Allocation d'un subside extraordinaire de 2.500,00.- € à l' « Union Commerciale et Artisanale » de Redange/Attert en vue de l'octroi d'un subside extraordinaire à titre de participation aux frais publicitaires pour la manifestation « Summerfest am Westen ».

Divers:

Au cours de cette rubrique, plusieurs points ont été abordés :

Tout d'abord, Monsieur le Bourgmestre a informé les membres que le poste d'ouvrier vacant au sein du service technique communal sera occupé à partir du 15 juin 2025.

Il a ensuite apporté des précisions concernant un point figurant à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil du syndicat intercommunal Réidener Schwämm. Ce point concerne la conclusion d'un contrat de location d'une parcelle avec la commune, dans le cadre de l'extension de la piscine. Ces explications ont entraîné diverses questions.

Par la suite, Monsieur FABER a soulevé la question des délais de distribution du bulletin communal, affirmant que certains événements annoncés s'étaient déjà déroulés avant la réception de la dernière édition du Kropemann-Info. Il a également demandé des renseignements sur l'une ou l'autre manifestation qui n'y était pas mentionnée.

De plus, Monsieur FABER a évoqué la conclusion d'un compromis avec le propriétaire d'une partie de la voirie située rue de la piscine. Monsieur le Bourgmestre a précisé que ce compromis faisait l'objet de discussions depuis plusieurs années, sans résultat malgré les nombreuses démarches effectuées par la commune.

Monsieur FABER a ensuite interrogé sur la raison pour laquelle le panneau de signalisation STOP de la rue de Beckerich est installé à une hauteur de 2,50 mètres. Monsieur PAULY avait expliqué qu'il s'agit d'éviter de gêner les cultivateurs manœuvrant avec de gros engins. Monsieur BECKER, se référant à une situation similaire rencontrée dans sa commune de travail, a rappelé qu'il existe des directives de l'administration des Ponts & Chaussées à ce sujet.

Enfin, Monsieur FABER et Madame KUFFER ont souhaité savoir pourquoi différents travaux sont exécutés soit vers 6 heures le matin soit vers les heures de pointe, par les ouvriers communaux.

La séance est levée à 15h48.
